

OBJET :

**ZONE D'ACTIVITES
ECONOMIQUES
DE
CHAMPBAYARD
A BOEN-SUR-
LIGNON :
RACHAT D'UN LOT
POUR OPTIMISER
LA COMPOSITION
DE CE SECTEUR
DE LA ZAC**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 17 mai 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 24 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Cindy GIARDINA, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Hervé PEYRONNET par Thierry MALHIERE, Frédéric PUGNET par Véronique BESSAY, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Laure CHAZELLE à Christophe POCHON, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Bertrand DAVAL à Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET à Abderrahim BENTAYEB, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Flora GAUTIER à Olivier JOLY, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Alain LAURENDON à Gilbert LORENZI, Jean-Philippe MONTAGNE à Bernard COUTANSON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pascale PELOUX à René FRANÇON, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220524-20220524_CC_D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022



SARRY à Pascal ROCHE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET,
Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents excusés : André BARTHELEMY, Alain LIMOUSIN, Mickaël
MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Frédérique SERET

Secrétaire de séance : TOURAND Yannick

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés	6
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de développement économique, et notamment en aménagement des zones d'activités,

Considérant que La ZAC de Champbayard à Boën-sur-Lignon a été créée par délibération de l'ex-communauté de communes du Pays d'Astrée en date du 15/12/1999 et le dossier de réalisation a été approuvé le 11/05/2000 et qu'elle est désormais gérée par Loire Forez agglomération par suite de la fusion extension des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que le lot cadastré AE 547 a été vendu le 24/06/2016 à la SARL l'Astrée au prix de 22 750,00€ HT, et 3 790,53€ de TVA sur marge, pour l'installation d'une auto-école, avec aménagement d'une piste en enrobé et installation d'un chalet,

Considérant qu'aujourd'hui la société auto-école est en difficulté financière et ne peut plus exercer son activité sur ce site, elle souhaite céder ce bien dans les meilleurs délais,

Considérant que ce lot de 1 515m² a une forme très allongée (137m environ x 11m environ) pour correspondre aux besoins spécifiques de cette activité mais n'est pas adapté à tout autre projet,

Considérant que certains terrains alentours sont encore la propriété de Loire Forez agglomération, notamment les parcelles AE 546 et 558,

Il semble donc opportun que Loire Forez agglomération redevienne propriétaire de ce bien pour repenser la composition des lots dans ce secteur et proposer à la vente des lots de forme plus optimale pour les entreprises acquéreurs.

Après négociation, un accord a été trouvé avec le propriétaire pour que Loire Forez agglomération rachète ce lot à 26 000 € HT sans le chalet qui aura été démonté et retiré par le propriétaire vendeur.

Cette vente ne comportera aucune autre condition, sachant que Loire Forez agglomération connaît l'état des lieux, y compris les écoulements d'eaux pluviales sur les terrains riverains.

Cette acquisition n'étant pas soumise à l'évaluation de France Domaine au vu du montant nettement inférieur au seuil,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 547, ZAC de Champbayard, à Boën-sur-Lignon, à son propriétaire : la SARL l'Astrée, aux prix et conditions énoncées,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette acquisition.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 547, ZAC de Champbayard, à Boën-sur-Lignon, à son propriétaire : la SARL l'Astrée, aux prix et conditions énoncées,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette acquisition.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 24 mai 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*